



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE BARBES (R.D 150A)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 12 juin 2024 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Barbès par la société EIFFAGE – 6 rue Claude Nicolas Ledoux – 94000 Créteil, agissant pour le compte de RESO – 1 rue Maryse Bastié – 91550 Paray Vieille Poste (remplacement vanne d'eau potable),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue Barbès** au droit du n°10 bis jusqu'au **16 juillet 2024** à **17 heures** :

- **Neutralisation de la piste cyclable** : les cyclistes seront invités à mettre pied à terre,
- **Neutralisation partielle du trottoir** : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Neutralisation du passage piéton** : les piétons seront déviés par les traversées existantes.

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>co</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société. EIFFAGE – 6 rue Claude Nicolas Ledoux – 94000 Créteil.

FAIT EN MAIRIE, LE 05 JUIL. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueur  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 05 JUIL. 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset